

Règlement du Jeu Glossybox beauty box

ARTICLE 1. Organisateur et loi applicable

La société Beauty Trend SAS, ci-après « l'Organisateur », dont le siège social est situé 16, avenue du Général Leclerc, 75014 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 532 084 944, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 05/12/2016 au 30/11/2017 inclus (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 2. Conditions de participation

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (incluant la Corse et la Principauté de Monaco, et excluant les Dom Tom et Andorre), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Le Jeu est accessible aux personnes domiciliées en France Métropolitaine (incluant la Corse et la Principauté de Monaco, et excluant les Dom Tom et Andorre), en français sur le site <https://advgame.fr/glossybox/> (ci-après le(s) « Site(s) ») et ayant préalablement reçu directement l'email de participation lui permettant de s'inscrire au Jeu ;

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit s'inscrire via l'email de participation reçu. En s'inscrivant, elle accepte de recevoir par courrier électronique des offres de l'Organisateur lui-même.

2.2 Données des participants

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu et uniquement pendant la durée du jeu auprès de :

Glossybox France

Equipe E-Commerce - Jeu Glossybox beauty box

16 avenue du Général Leclerc

75014 Paris

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu pour le compte de l'Organisateur traitent :

- Des données personnelles des participants aux fins de l'organisation et la gestion du présent Jeu,
- Et également des données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir :
 - Des statistiques de fréquentation du Site,
 - D'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une

dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers.

Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

2.3 Validité de la participation

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail.

ARTICLE 3. Principes du Jeu

3.1 Mécanique du Jeu

Le jeu se décompose comme suit :

En cliquant dans l'email de participation au Jeu, le participant est redirigé vers une page où il lui sera proposé de jouer en cliquant sur le bouton « Je Joue », situé sous la box du mois.

Il s'agit d'un instant gagnant permettant à chaque participant de gagner une dotation en fonction de l'instant auquel il valide sa participation.

La désignation de chaque gagnant à l'instant gagnant se fait de façon aléatoire dans le temps et est établie via l'algorithme de définition des gagnants de l'application mise en place dans le cadre du Jeu.

Les participants remportant une Beauty Box du mois, décrite à l'article 4, se verront indiquer le code cadeau associé à leur dotation.

ARTICLE 4. Dotation

Un participant ne peut remporter qu'une seule dotation.

De manière aléatoire, sera gagné par le participant

- Des Beauty Box en quantités limitées en fonction du nombre de participants :

- 4 (quatre) abonnements de trois mois à l'offre sérénité, d'une valeur de 46,50 € TTC chacun, disponibles sur le site www.glossybox.fr ; non cumulable avec les autres offres en cours ;

Les codes cadeaux fournis pour les dotations détaillées ci-dessus sont uniques à chaque participant et valables pour une seule commande passée avant le 1er mai 2018.

Les visuels des dotations détaillés ci-dessus sont non contractuels. En cas d'indisponibilité des stocks, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5. Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par la méthode des instants gagnants décrite ci-dessous :

Les instants gagnants sont définis à l'avance par séquences de 4 par mois et définis à une date et heure de connexion précise.

La liste des séquences d'instants gagnants est déposée auprès de l'étude de Maître Julie Ceccarelli, Huissier de Justice, 16 rue de la Grenouillère 01000, Bourg en Bresse, France (ci-après désigné(s) le(s) « Instants Gagnants »).

ARTICLE 6. Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier adressé à l'Opérateur de ce Jeu assistant l'Organisateur dans l'organisation du Jeu :

Adventure Conseil

Jeu Glossybox beauty box

134 rue Aristide Briand

92300 Levallois-Perret

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- Son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- Une photocopie de sa carte d'identité
- La date et l'heure de sa participation
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

ARTICLE 7. Responsabilité

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de l'Organisateur et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou l'opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou l'opérateur du Jeu décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable

ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

ARTICLE 8. Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé chez Maître Julie Ceccarelli, Huissier de Justice, 16 rue de la Grenouillère 01000, Bourg en Bresse, France. Le règlement est accessible auprès de l'huissier dépositaire, ainsi qu'à partir du Site durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Adventure Conseil

Jeu Glossybox beauty box

134 rue Aristide Briand

92300 Levallois-Perret

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le 28 novembre 2016